

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR
LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
(CN-ITIE – 06 Novembre 2020 Saly)**

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE		Mode : Virtuel	
Date : 06-11-2020		Début : 15h 30	Fin : 16h30
<p>Le 06 Novembre 2020 en marge de la retraite de prévalidation, le Comité National a tenu une réunion pour examiner le projet de rapport ITIE 2019 et Finaliser le processus d'adoption du code de conduite du Comité National.</p> <p>Étaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme Awa Marie Coll Seck Mme Aissatou Sy Mme Awa Gueye Diaw Mme Fatou J. Senghore Mme Kardiatou KA Mme Khadidiatou Dramé M. Adama Gaye M. Abdoul Aziz Diop M. Cheikh Fall Mbaye M. Oumar Wane M. Jean Bassène M. Mor Kouma M. Massène Gadiaga Mamadou Dièye M. Cheikh Tidiane Cissé Sylla Sow Mme Marième Diawara M. Papa Alioune Badara Paye Mme Mariane Ndiaye 			

	<p>Mme Solange Fall M. Moustapha Fall M. Ibrahima Baldé M. Abdoulaye Mbengue Mme Sokhna R Mbow</p>
<p>Examen projet de rapport ITIE 2018</p>	<p>Le Comité National après lecture et examen du projet de rapport ITIE 2019, a également joint en plus des commentaires intégrés directement dans ledit rapport, des documents complémentaires pour permettre à l’A.I d’approfondir l’analyse (TOFE, Note d’Analyse du Commerce Extérieur-NACE 2019 avec le tableau 8 des exportations extrait, les données sur la Valeur ajoutée du secteur extractif au PIB dans le fichier Excel Donnees_CNT-avril2020-www.ansd.sn-ressources-series-VA sectorielles au PIB.xlsx et dans le PDF PIB_T4_2019...).</p> <p>Il sera également demandé à l’AI d’ajouter une explication sur la variation des variables macro du secteur (contribution au PIB, contribution aux exportations, dans l’emploi, part des contributions dans le budget etc.).</p> <p>Une revue de la section octroi des titres miniers a été jugée comme un impératif au regard des documents complémentaires envoyés par la DMG. Certains membres du GMP ont même suggéré de continuer l’analyse des données et dossiers liés aux conditions d’octroi même après la publication du rapport ITIE 2019.</p> <p>Pour la question des bénéficiaires effectifs, le rapport montre que sur les vingt-six (26) sociétés ayant soumis une déclaration, deux (2) sont des sociétés d’Etat et ne sont pas donc concernée par l’identification des BE. Sur les vingt-quatre (24) sociétés restantes, seules seize (16) sociétés ont communiqué des données exhaustives sur leurs sur leurs bénéficiaires effectifs. Et les seize (16) formulaires ont été signés par un représentant habilité.</p> <p>Aucun des BE reportés par les entreprises n’a été identifié en tant que Personne Politique Exposée (PPE).</p> <p>Le tableau ci-après récapitule le résultat de la collecte :</p>

Informations sur la Bénéficiaires Effectifs		Nombre
Sociétés tenues de communiquer les informations sur les Bénéficiaires Effectifs	Nombre de sociétés qui ont communiqué une information exhaustive sur les Bénéficiaires Effectifs	16
	Nombre de sociétés qui ont communiqué une information incomplète sur les Bénéficiaires Effectifs	1
	Nombre de sociétés qui n'ont pas communiqué les informations sur les Bénéficiaires Effectifs	7
Sociétés ne sont pas tenues de communiquer les informations sur les Bénéficiaires Effectifs	Entreprise d'Etat dans le secteur extractif	2
	Sociétés cotées	0
Total		26

Le Responsable des Affaires juridiques a également informé que le décret, dont la date d'entrée en vigueur était prévue à partir du mois d'octobre 2020, est toujours dans l'attente de la publication de l'arrêté portant modèle de déclaration des BE pour qu'il soit effectif.

Les membres du GMP ont ainsi recommandé de renforcer les efforts soient consentis par le Secrétariat technique et la Commission Propriété Effective, afin de sensibiliser davantage les Ministères en charge de la mise en œuvre du décret 2020-791 portant création du Registre des BE. Il sera également important de sensibiliser l'ensemble des entreprises concernées par une circulaire.

Sur les dépenses quasi fiscales :

Les membres du GMP ont conclu qu'il y en avait pas eu pendant l'année 2019. En effet, les membres du GMP qui comptent en leur sein un Expert-Comptable et des Comptables, se sont basés non seulement sur les conclusions de l'Administrateur indépendant qui a cherché réponses aux deux (2) questions précédentes, mais également sur le fait que les états financiers de MIFERSON par exemple ne font pas état de telles dépenses.

Egalement, le GMP a consulté les plans de passation de marchés de PETROSEN et MIFERSON qui sont soumises au Code des Marchés publics. Lesdits plans de passation sont disponibles sur la page :

http://www.marchespublics.sn/index.php?option=com_plan&task=frontgen&year=2019&idtype=5&Itemid=105

	<p>Ainsi, à la lecture des plans de passation de marchés, aucune dépense de cette nature n'y figure.</p> <p>Les recommandations ont été par ailleurs passées en revue et quatre ont été jugées pertinentes par le GMP.</p> <p>Les annexes 4, 5, 8, 14, 21 et 22 ont été commentées et annotées afin de mettre à jour certaines conclusions du projet de rapport.</p> <p>Concernant la fiabilisation des données des Administrations, la Cour des comptes a adopté son rapport provisoire le 03 Novembre dernier, ainsi, la Cour adoptera son rapport définitif aux alentours du 04 Décembre 2020.</p> <p>Enfin, les déclarations certifiées ainsi que les nouveaux textes adoptés pour le secteur qui ont été directement envoyés au Comité National, seront transférés par des emails séparés à l'AI.</p>
<p>Adoption Code de conduite</p>	<p>Le Comité National a profité de cette occasion pour approuver et valider le code de conduite ainsi que le projet de déclaration sur l'honneur. En effet, le Comité National avait convenu de se doter d'un code de conduite pour éviter tout conflit d'intérêt. Ce code a été signé individuellement par les membres lors de la retraite à Saly le 06 Novembre 2020.</p>

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée vers 16h30.

Fait à Saly le 06 Novembre 2020

La Présidente de Séance



Pr Awa Marie Coll SECK